

## MODALITÉS DE CANDIDATURES

# APPEL A CANDIDATURES ADAPTAVILLE 2026 : PARTAGEZ VOS SOLUTIONS ET INNOVATIONS FRUGALES !

Du 2 février au 20 mars 2026, AdaptaVille lance son quatrième appel à candidatures !

## → Qu'est-ce qu'AdaptaVille ?

AdaptaVille est un dispositif de l'**Agence Parisienne du Climat** — soutenu par la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, l'ADEME, et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie — qui vise à outiller et inspirer les acteurs franciliens pour **faciliter l'adaptation des villes au changement climatique**.

Avec **plus de 90 solutions référencées**, la plateforme AdaptaVille.fr, lancée en mai 2021, permet à plus de **7 200 visiteurs par mois** en moyenne d'explorer des solutions pour adapter la ville aux aléas climatiques.

Canicules, fortes précipitations, inondations, risques pour la biodiversité, risques sanitaires, sécheresses, tensions sur les ressources alimentaires, tensions sur les ressources énergétiques, sont autant d'enjeux auxquels AdaptaVille répond en valorisant des solutions qui ont déjà fait leurs preuves sur le terrain.

Par une approche concrète, des informations transparentes, des retours d'expérience, une recherche simplifiée et des rendez-vous réguliers (rencontres, visites, ateliers, webinaires), **AdaptaVille facilite le déploiement de ces solutions à grande échelle pour adapter les villes au climat futur**.

## → Pourquoi un appel à candidatures ?

L'**appel à candidatures 2026** vise à élargir le panel de **solutions frugales** présentes sur AdaptaVille, c'est-à-dire des solutions **peu consommatrices de ressources** — qu'il s'agisse des ressources naturelles (eau, énergie, matières premières), de temps ou de coûts — mais aussi **robustes, utiles, accessibles**, développées dans une démarche **low-tech, durables et reproductibles**.

Cet appel à candidatures permettra :

- d'identifier de nouvelles solutions concrètes ;
- d'enrichir la liste des prestataires ;
- et de recueillir de nouveaux retours d'expérience.

Les lauréats permettront à d'autres acteurs et actrices du territoire de **bénéficier de leur retour d'expérience**, en mettant à disposition des **éléments concrets et transparents** (coûts, freins, leviers, enseignements). L'objectif est **d'outiller les professionnels et de favoriser une montée en compétence collective**.

## → Qui peut participer ?

- Une collectivité
- Une entreprise
- Un bailleur social
- Un groupe d'experts
- Un aménageur ou un promoteur
- Une association
- Un collectif citoyen
- Un partenariat impliquant plusieurs acteurs

## → Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit proposer une solution, une opération, un projet ou un retour d'expérience qui répond aux **critères ci-dessous** :

- Contribuer à la réduction des conséquences des aléas climatiques sur le territoire francilien (canicules, inondations, sécheresses, risques sanitaires, risques pour la biodiversité, tensions sur les ressources)
- Être adapté à la ville dense
- Être répllicable
- Être déployé ou expérimenté **sur le territoire francilien** et disposer d'un contact pour partager un retour d'expérience
- Avoir fait ses preuves (retours terrain, données techniques)
- Afficher son coût avec transparence
- S'inscrire dans l'esprit de l'appel à candidatures 2026 sur les solutions frugales, tel que détaillé ci-dessous.

## → Quelles solutions pour l'Appel à candidatures 2026 ?

**En 2026, nous recherchons des solutions d'adaptation sobres, sans regret et facilement déployables, capables de répondre concrètement aux effets du changement climatique sur la ville dense.**

Les projets et solutions recherchés s'inscrivent, en tout ou partie, dans les principes suivants, lesquels traduisent l'esprit de la démarche.

### Des solutions “frugales”

Nous entendons par là des solutions ou des innovations qui :

- sont robustes, utiles, accessibles, développées dans une démarche low-tech, durables et reproductibles à court ou moyen terme ;
- ne nécessitent pas d'infrastructures lourdes ;
- sont peu consommatrices de ressources : ressources naturelles (eau, énergie, matières premières), temps et coûts.

### Des solutions dans l'ADN AdaptaVille

Nous valorisons les solutions qui :

- s'inscrivent dans une démarche concrète, pragmatique, opérationnelle ;
- sont appuyées par un ou plusieurs retours d'expérience opérationnels franciliens ;
- renforcent la résilience des territoires, quels que soient les scénarios climatiques futurs ;
- génèrent des cobénéfices multiples, notamment sociaux et environnementaux ;

### Des solutions de tout type

- Comportementales (pratiques, usages) ;
- Organisationnelles (modes de fonctionnement, gouvernance, outils, méthodes) ;
- Réglementaires ou procédurales ;
- Fondées sur la nature ;
- Techniques simples ou *low-tech* ;
- Sociales et collectives (entraide, solidarité, mutualisation) ;
- Informationnelles.

### Des solutions pour tous les aléas, échelles et thématiques

Pour le **bâtiment ou l'espace public**, elles peuvent concerner tout type d'aléas ou de thématiques.

## Quelques exemples :

- Gestion de l'eau à l'échelle d'un immeuble, d'un îlot ou d'un quartier (récupération, réutilisation, sobriété)
- Rafraîchissement passif dans les bâtiments
- Initiatives sociales et collectives face aux risques sanitaires (réseaux de voisins ou de bénévoles, collectifs d'entraide...)
- Ajustement des procédures internes (bonnes pratiques, adoption de chartes...)

## Des exemples de solutions « frugales » déjà présentes sur AdaptaVille.fr :

- Pratiques d'entretiens : [gestion écologique](#), [arrosage économique](#)...
- Solutions organisationnelles et comportementales : [adaptation des modalités de travail à la chaleur](#), [protocoles pour les écoles en cas de canicule](#), [free-cooling](#)...
- Dispositifs *low tech* : [brasseurs d'air](#), [récupérateurs d'eau de pluie](#), [rafraîchissement adiabatique](#)...
- Dispositifs de participation citoyenne : [permis de végétaliser](#), [jardin partagé](#)
- Sensibilisation et formations : [acculturation au risque inondation](#), [accompagnement à la végétalisation des espaces privés](#)...

## → Peut-on proposer plusieurs solutions ?

Oui, les porteurs de solution peuvent proposer plusieurs solutions et retours d'expérience en déposant plusieurs formulaires de candidatures.

## → Quels avantages pour les solutions sélectionnées ?

Une communication annonçant les solutions lauréates sera initiée par l'Agence Parisienne du Climat.

Par ailleurs, l'Agence Parisienne du Climat s'engage à référencer sur AdaptaVille.fr les nouvelles solutions sélectionnées.

Les solutions sélectionnées pourront aussi être valorisées à travers diverses actions de communication d'AdaptaVille, à savoir :

- **Avoir votre solution référencée sur la plateforme web AdaptaVille**, qui accueille **plus de 7200 visiteurs par mois**, avec une mise à disposition de votre contact ou site internet pour faciliter les échanges avec les personnes intéressées par votre solution.
- **Avoir votre solution mise en une sur la page** d'accueil d'AdaptaVille.fr
- **Être référencé dans l'[Annuaire AdaptaVille](#)** des professionnels de l'adaptation au changement climatique en Ile-de-France.
- Partager vos actualités aux **4 600 abonnés** de notre [Newsletter trimestrielle](#).

- **Valoriser votre solution sur nos réseaux sociaux** : [LinkedIn](#), [Facebook](#), qui cumulent plus de 20 000 abonnés.
- **Être potentiellement sollicité lors de nos événements tout au long de l'année**, qui ont réuni **plus de 1 000 professionnels en 2025** : visite de site de votre solution, [comme la visite des projets déployés au Village des Athlètes](#), forum des Rencontres annuelles, ateliers, webinaires...
- **Rejoindre un réseau d'acteurs engagés** pour faire avancer l'adaptation au changement climatique sur le territoire francilien.

Plus globalement, les porteurs de solutions sont amenés à intégrer la communauté AdaptaVille qui réunit de nombreux professionnels de l'adaptation. L'objectif étant de mettre en réseau les acteurs du secteur.

*IMPORTANT : AdaptaVille n'est pas une plateforme à vocation commerciale. Cet appel à candidatures à vocation à permettre à d'autres acteurs de bénéficier de votre retour d'expérience et faire preuve de transparence et d'objectivité (affichages des coûts, évocations des freins et des leviers) pour accélérer la transformation des espaces urbains afin de préserver et d'améliorer le confort de vie en ville face aux changements climatiques*

## → Quelles sont les étapes et le calendrier ?

### Phase 1. Candidature en ligne | 2 février – 20 mars 2026

Les candidatures sont à déposer via un formulaire en ligne **avant le 20 mars 2026 à 23 h 59**, disponible sur [www.adaptaville.fr](http://www.adaptaville.fr) et à l'adresse suivante : <https://6111635826.wiin.io/fr/applications/appel-a-candidatures-adaptaville-2026>

Il vous sera demandé de remplir un formulaire de candidature qui comporte des questions vous concernant ainsi que des questions sur la solution en elle-même (caractéristiques, coût, lieu de déploiement, etc.).

Vous pourrez modifier et reprendre votre candidature en cours de route tant qu'elle n'aura pas été déposée.

Vous pouvez également inviter jusqu'à deux autres personnes à "rejoindre votre équipe, afin de vous aider à compléter le questionnaire. Cette modalité peut vous permettre notamment de faire renseigner la partie retour d'expérience par le point de contact directement concerné (client, partenaire, bénéficiaire, etc.).

Toutes les rubriques ne sont pas obligatoires, cependant, il est vivement recommandé de renseigner les autres informations demandées.

### Phase 2. Évaluation des candidatures | Avril 2026

Une fois votre candidature envoyée, l'équipe de l'Agence Parisienne du Climat travaillera de concert avec les partenaires AdaptaVille pour passer une première fois en revue tous les dossiers de candidatures. Dans ce cadre, vous pourrez être contactés afin de transmettre des informations complémentaires ou préciser certains points.

Les solutions ne répondant pas aux critères ne seront pas sélectionnées par le Comité de sélection.

### Phase 3. Sélection des lauréats | Avril 2026

L'Agence Parisienne du Climat présentera ensuite les solutions au Comité de sélection AdaptaVille, qui comporte des représentants de chaque partenaire et des experts associés au projet, à savoir :

- La Métropole du Grand Paris
- La Ville de Paris
- L'ADEME
- Plus Fraîche ma ville
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Les Agences Locales de l'Énergie et du Climat du territoire
- Le Cerema
- Météo-France
- L'Institut Paris Region
- L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)
- Une Autre Ville
- Paris&Co
- Le réseau TEDDIF

Le Comité de sélection pourra donner trois types d'avis :

- Avis favorable
- Avis favorable sous réserve
- Avis défavorable

Pour les avis favorables sous réserve, le Comité de sélection pourra demander des informations complémentaires aux porteurs de solution, qui seront contactés par l'Agence Parisienne du Climat pour apporter des précisions. Le Comité de sélection donnera alors un deuxième avis (favorable ou défavorable).

Dix solutions seront désignées lauréates.

### Phase 4. Annonce des lauréats | Mai 2026

Après désignation des dix solutions lauréates de l'appel à candidatures, les porteurs de solution seront tenus informés par mail de la décision du Comité de sélection. Les

lauréats seront invités à assister à un webinaire d'échanges avec l'Agence Parisienne du Climat. Un communiqué de presse sera diffusé par l'Agence Parisienne du Climat.

### Phase 5. Rédaction des fiches AdaptaVille

Durant toute l'année 2026, l'Agence Parisienne du Climat se chargera de la phase de rédaction des fiches AdaptaVille. Pour cela, des échanges en visioconférence seront proposés aux candidats. Le porteur de solution s'engage à répondre aux sollicitations de l'Agence Parisienne du Climat et lui fournir les contacts nécessaires à l'élaboration de cette fiche.

*À noter : le calendrier présenté est indicatif, il pourra être modifié en fonction du nombre de candidatures reçues. L'Agence Parisienne du Climat informera des modifications sur la page dédiée sur [www.adaptaville.fr](http://www.adaptaville.fr).*

### → Comment se déroule la candidature sur la plateforme ?

- Vos réponses sont enregistrées, vous pourrez donc vous arrêter à n'importe quel moment du processus pour reprendre plus tard.
- Vous avez la possibilité d'inviter jusqu'à 2 membres de votre équipe pour vous aider à remplir le formulaire en ligne.
- Une fois votre dossier validé, vous ne pourrez plus le modifier.
- Nous pourrons vous recontacter pour des informations complémentaires lors de l'évaluation de votre dossier.

## Pour en savoir plus

Pour toute question ou demande de précision : [contact@adaptaville.fr](mailto:contact@adaptaville.fr)